

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

Séance ordinaire du 28 novembre 2011

Nombre de membres en exercice : 14
Membres présents : 9
Nombre de voix : 11

L'an deux mille onze le vingt huit novembre, à dix neuf heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Fabien KILLIAN, Thierry LEGER, Valérie LLORENS, Jean-Claude ZDUN.

Absents excusés : Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Bernard WEITTEN
Bernard HEINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO
Laurent RIEFFEL, Sandrine MELCHIOR, Dominique LEBRUN

Le procès verbal de la séance dernière est lu et adopté.

POINT 1

Taxe d'aménagement

Monsieur le maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 14 mai 2008 fixant le taux de la taxe locale d'équipement à 5 %, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le taux de la taxe d'aménagement à 5 %.

POINT 2

Prise de compétences CCAM

Le maire explique que la CCAM souhaite étendre son champ de compétences pour améliorer la répartition physique de services rendus à la population, et instaurer une prise en charge financière plus équitable.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte à l'unanimité les prises de compétences supplémentaires suivantes :

III Groupe de compétences facultatives

K) Construction, organisation et gestion des structures d'accueil de la petite enfance. Crèche, Halte garderie, Multi accueil....

L) Actions en faveur du développement des infrastructures nécessaires au très haut débit.

M) Soutien de l'activité piscine dans les écoles et organisation des transports y afférent et études pour la réalisation d'un équipement nautique.

N) Transports en commun avec l'adhésion au SMITU

O) L'insertion par l'économie avec l'organisation de chantier d'insertion et le financement d'organisme intervenant dans ce domaine, comme la mission locale.

P) Ecoles de musique

La prise de compétence « des services d'accueil Post et Péri scolaire mérite encore des études complémentaires avant toute décision.

Dans ce cadre, la prise de compétence suivante est à prendre

Q) Réalisation d'étude préalable à une prise de compétence « accueil post et péri scolaire »

La commune mettra à la disposition de la CCAM les locaux existants nécessaires.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 3

Location petite salle Centre Culturel

Après en avoir débattu, le conseil municipal, par 9 voix pour et 2 voix contre, décide de mettre à la disposition des habitants de Metzervisse la petite salle du Centre Culturel aux conditions suivantes :

- lors des périodes de vacances scolaires,
- au prix de 120 €,
- moyennant un cautionnement de 300 €,
- nettoyage à charge des locataires.
- Location de la vaisselle : 1 € par personne

Les personnes intéressées se signaleront en mairie.

POINT 4

Proposition financière Logiciel HORIZON

Suite à l'exposé de Didier BRANZI, 1^{er} adjoint, et après en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition de renouvellement de contrat concernant le logiciel HORIZON et choisi le contrat Horizon Village On Line Box pro.

Dominique LEBRUN rejoint le conseil.

Nombre de membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Nombre de voix : 12

Etaient présents : Pierre HEINE, Maire, Didier BRANZI, Carole BOLLARO, Sylvain PRATI, Bernard WEITTEN, adjoints, Fabien KILLIAN, Thierry LEGER, Valérie LLORENS, Jean-Claude ZDUN, Dominique LEBRUN.

Absents excusés : Isabelle LEMOINE qui a donné procuration à Bernard WEITTEN
Bernard HEINE qui a donné procuration à Carole BOLLARO
Laurent RIEFFEL, Sandrine MELCHIOR.

POINT 5

Personnel communal

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal de revoir les primes du personnel communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour attribuer à compter du 1^{er} décembre 2011, à :

- l'agent de maîtrise : un coefficient de 5 pour l'indemnité d'administration et de technicité,
- l'adjoint technique : un coefficient de 2 pour l'indemnité d'administration et de technicité,
- l'adjoint administratif principal : un coefficient de 2,5 pour l'indemnité de missions des préfectures,
- l'adjoint administratif : un coefficient de 1 pour l'indemnité de missions des préfectures.

Les autres primes demeurent inchangées.

POINT 6

Renouvellement d'adhésion des associations

Afin d'éviter des démarches annuelles fastidieuses, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à renouveler les adhésions annuelles aux associations pour lesquelles la commune est déjà affiliée.

POINT 7

Bâtiment périscolaire : mission de coordination Sécurité Protection Santé

Concernant la réalisation du bâtiment dédié au service périscolaire et après analyse du tableau des offres présenté par la SODEVAM pour le marché de Coordonateur SPS, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de valider la proposition du cabinet DEHLINGER pour un montant de 2 870 € HT.

POINT 8

Emprunt

Pour les besoins de financement, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents de recourir à un emprunt d'un montant de 400 000 € auprès de la Caisse de Dépôt et de Consignation et autorise le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE METZERVISSE

POINT 9

Subvention « Amendes de police »

Le conseil municipal, après délibération, décide d'acquérir deux radars pédagogiques et autorise, à l'unanimité, le maire à faire une demande de subvention auprès du Conseil Général, dans le cadre des amendes de police pour l'installation de ces radars dans la commune.

Le montant estimé de cette réalisation s'élève à 4 020 € HT.

POINT 10

Restos du cœur

Comme il avait été décidé dans la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2010, point 6, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention de 140 € aux restos du cœur sur l'exercice 2011.

POINT 11

Autorisation d'occupation du sol par un camion pizza.

Une demande concernant l'installation d'un camion pizza, midi puis soir à l'exception du mardi midi, sur le domaine public a été déposée en mairie. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser l'installation de ce service pour une période d'un an.

L'emplacement proposé se situe face à la pharmacie.

S'agissant d'une occupation quotidienne, le montant du droit de place doit être revu. Il s'élèvera à :

- 25 € pour une occupation ponctuelle par un commerçant (type marché) ;
- 2 € le mètre linéaire en cas de vente par des particuliers (type vide-greniers) ;
- 100 € par semaine pour cette occupation.

POINT 12

Dénomination officielle d'un accès

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de donner à l'accès qui relie la route Nationale au Clos Fleuri le qualificatif de « Chemin du Clos Fleuri ».

POINT 13

Sortie cinéma

La commission juniors-seniors a organisé une journée d'accueil avec sortie cinéma. La participation des parents s'élève à 20 €.

Divers :

1. Maison forestière.

L'ONF nous demande si nous serions intéressé par un achat sur la base de la valeur indiquée par les domaines. Le conseil souhaite évaluer le coût des travaux à réaliser avant de se prononcer.

2. Travaux d'élagage.

Le haut du chemin des Romains est envahi par la végétation. Les haies occupent peu à peu le chemin. M. PERRIN, de BERTRANGE, a été contacté pour réaliser ces travaux de débroussaillage

3. Projet maison de santé pluridisciplinaire.

Le conseil a examiné une proposition d'aménagement de la maison FRANTZ. Des remarques visant à réduire les coûts ont été formulées.

4. Création d'un trottoir rue JANDIK.

Un trottoir de 1,4 m sera réalisé en bordure Nord de la rue JANDIK.

5. Rue de la Gare.

La municipalité a invité les habitants de la rue de la Gare pour évoquer ensemble les possibilités d'aménagement de la voirie. Suite aux propositions faites par un riverain et acceptées par la quasi-totalité des membres présents, il a été décidé de mettre en place un sens unique pour une période d'essai d'un an.

6. Ventes de terrains.

Sollicité par plusieurs habitants pour le rachat de terrains, le conseil municipal a décidé d'étudier ces demandes de manière globale dans les prochains mois.